

Réunion de quartier Clemenceau

Dans la continuité du programme annuel de rencontres avec les habitants initié par la municipalité, les habitants du quartier Clemenceau ont été invité à échanger avec le maire et les élus le 23 mai 2019 sur la situation de la ville, ses projets en général et pour le quartier en particulier, les questions de citoyenneté, de civisme et de sécurité relatives à leur secteur.

Au préalable d'un échange nourri, Monsieur le Maire a par conséquent présenté la situation financière toujours contrainte de la ville mais aussi les outils de stratégie que sont la SPL Destination Amnéville, organisant un partenariat institutionnel autour de la pérennisation et le développement du centre thermal et touristique, et la concession de requalification urbaine multi-sites, mise en place pour pallier le manque de moyens de la ville en s'appuyant sur une dynamique de valorisation de son patrimoine.

Le maire a ainsi expliqué que l'objectif de la SPL d'une part, est de porter à une autre échelle la destinée du site qui rayonne au-delà de la commune et des frontières, et que l'un des objectifs de la concession de requalification urbaine est par exemple de recentrer à moyen terme des services publics comme le service enfance ou le conservatoire de musique sur un seul ensemble immobilier plus adapté et moins énergivore, à construire, dont le financement serait assuré en partie par l'affectation à d'autres fins des bâtiments ou terrains libérés.

Cette concession est particulièrement importante pour ce quartier, puisqu'elle englobe la rue de la République, la rue St Charles et le secteur gare et permettra au fur et à mesure, leur requalification.

Abordant les problématiques du quartier, les résidents enchainent alors pour exprimer leur désarroi face à l'incivisme en général et notamment des automobilistes, ou encore des propriétaires de chiens conduisant à la **prolifération des déjections canines**.

Force est de confirmer par Monsieur le Maire et par l'assistance, que ces problématiques restent des questions de citoyenneté et de civisme. Une campagne de communication incitant les propriétaires à ramasser les besoins de leurs chiens a bien été initiée depuis plus d'un an par la municipalité, renforcée désormais par une campagne de verbalisation de la police municipale et des arrêtés municipaux interdisant l'accès aux chiens au parc municipal et sur le stade d'entraînement de football.

Des propositions sont apportées, telles que le renforcement de la surveillance de la police municipale, ou encore l'ajout de corbeilles dont le nombre est jugé insuffisant, mais aucune ne sera réellement efficace sans une responsabilisation citoyenne plus massive.

S'en est suivi un échange constructif entre la municipalité et les habitants sur des thématiques très variées englobant :

- l'inaction de certains bailleurs, négligeant la tonte des espaces verts favorisant la prolifération de déjections canines ou encore ne procédant pas à leur enlèvement sur leur propriété ;
- des problématiques de gestion des bacs à ordures dans une copropriété après l'abandon d'un système de « pass » magnétiques ;
- des rassemblements de jeunes, générant des nuisances sonores devant l'école ou devant le collège ;
- des négligences constatées dans le curage des avaloirs, compétence du SIAVO ;

- plus généralement des abus de stationnement dans beaucoup de rues qui conduisent les résidents à souhaiter une plus grande sévérité face aux incivilités ...

Tous les signalements et toutes les propositions seront étudiés par les élus et les services municipaux.

Profitant des interrogations quant aux mesures prises pour lutter contre l'insécurité, le **dispositif de la « participation citoyenne »**, déployé sur le secteur de Malancourt-la Montagne depuis plus d'un an, est présenté. Le fonctionnement est basé sur un partenariat entre la police nationale, la police municipale et des résidents du quartier, lanceurs d'alertes et désignés comme référents. Le dispositif apporte des résultats positifs, soulignés par le commandant de la police nationale lors de la réunion plénière du comité local de la sécurité et la prévoyance de la délinquance. Mais, si les chiffres officiels constatent une baisse des délits, il n'est demeuré pas moins que la vigilance doit être maintenue.

Interpellé sur l'intérêt d'un dispositif de vidéosurveillance, Monsieur le Maire, s'appuyant sur les constatations des expériences des maires des villes voisines et sur l'expertise de la police nationale, précise que la vidéosurveillance ne semble pas être un dispositif de prévoyance probant, ni dissuasif. Le premier magistrat rappelle que 70% des cambriolages sont commis en journée, souvent par des délinquants sachant déjouer les pièges des caméras.

C'est pourquoi, il en appelle à la citoyenneté de chacun en proposant d'étendre le dispositif à d'autres quartiers, par le lancement d'**un appel à candidature pour être référent de quartier**.

Pour clore la soirée, élus et habitants ont échangé autour du verre de l'amitié.